



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra, à moins d'avis contraire, en présence du public le 11 août 2026, à 19h, à la salle du Conseil municipal, située au des Érables, statueront sur les demandes de dérogation mineure pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande ayant pour effet de permettre :</u>
75, chemin Hudson Zone V-10 Lot 6 209 825	➤ Autoriser une marge avant de 6,26 mètres de la ligne de lot alors que la grille des spécifications de la zone V-10 du règlement de zonage numéro RU-902-2015 et ses amendements, prévoit une marge avant maximale de 8 mètres.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge ce 15 juillet 2026



François Rioux
Directeur général
et Greffier-trésorier